

Amendements au thème 2

Introduction I. 7 à 8 :

7 Ce système a spectaculairement démontré qu'il était source de gaspillages insensés, d'accentuation des

8 inégalités, d'immoralité **injustice** sociale.

Partie I – défendre et promouvoir les services publics

I.1. Les services publics, ~~une pièce essentielle d'un autre modèle social~~ un rôle essentiel pour la construction d'une société juste, démocratique et solidaire

I.1.b C'est aussi un levier en matière d'emplois et de droits du travail. La masse et la permanence des revenus des agents du service public, de même que les garanties statutaires d'emploi, représentent **non seulement** un « amortisseur social » important **mais aussi une référence forte pour faire avancer la notion de statut du travail salarié**, ~~en ce qui concerne~~ le pouvoir d'achat global de la population et les droits du travail.

I.2 dernier § du b) Prenant acte de cette profonde remise en cause du « modèle social » et de l'État régulateur, certains proposent de confier aux régions le rôle actuel de l'État, dans le cadre d'une Europe des régions. ~~Ce qui renforce les questions d'une Europe politique, démocratique, fiscale, sociale et écologique.~~ **La FSU s'oppose à tout changement de fait de l'organisation de l'État (fédéralisme) par le biais de l'abandon de prérogatives ou l'assèchement des moyens.**

I.2.2 Les services publics exigent plus que jamais une gestion publique démocratisée. Ils doivent être contrôlés **en particulier** par des instances tripartites **représentatives associant** usagers, personnels, **et élus, dont les rôles sont garantis (information, transparence,...) et les membres désignés démocratiquement.**

Partie II : Les politiques mises en œuvre aujourd'hui

II-1 : Ajouter à la fin : Pour toutes ces raisons qui fragilisent les services publics et la Fonction publique et portent atteinte aux personnels, la FSU demande l'arrêt de la RGPP et le retrait des mesures déjà prises (suppressions de postes, abandon des missions, mise en cause de l'organisation des corps...).

II-6 –B : Remplacer « avec attention » par « **avec extrême vigilance** ».

II-10-2 : La création de corps interministériels est annoncée et la loi mobilité permet que la situation de leurs agents déroge aux règles du statut, au seul motif de simplifier la gestion. **La FSU s'oppose à la fusion des corps auxquels sont adossés les statuts de la FP et dont le but est d'accompagner la**

destruction des missions et des métiers qui ont justifié leur création et de faire des économies de moyens budgétaires.

II-10-3 : Ajouter à la fin : La FSU condamne la mise en place du CDI dans la fonction publique dans le cadre de la transposition de la directive européenne de résorption de la précarité. Elle ne répond pas à l'exigence d'un plan de titularisation pour les personnels non-titulaires. Elle institutionnalise la précarité dans la FP et permet de couvrir des besoins relevant d'emplois pérennes par des collègues non-titulaires de manière permanente.

La FSU condamne le projet de loi Bénisti.

Partie III : les revendications des personnels

III.1 a) La FSU condamne la provocation du gouvernement en matière de « revalorisation » et la politique menée par ce dernier qui développe les logiques d'individualisation, de la rémunération de la performance, individuelle ou collective, s'appuie sur le recours aux heures supplémentaires. La FSU construit ...

II – III – 1 – b

b) Pour cela elle décline des exigences fortes :

– le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous, actifs et retraités, ce qui suppose un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et la ré-indexation du point d'indice sur les prix. À ce titre, elle demande une augmentation immédiate de 9 % du point d'indice correspondant à la dégradation subie depuis 2000. C'est la condition pour qu'aucun actif ne perde de pouvoir d'achat, mais aussi pour reconstruire de manière pérenne une grille des rémunérations. ~~Pour assurer le maintien du niveau de vie des retraités, leurs pensions doivent évoluer plus vite que les prix.~~ La FSU réaffirme son attachement au code des pensions et à la notion de retraite comme traitement continué. Il faut garder l'objectif de l'indexation des pensions sur les salaires des actifs, avec péréquation et assimilation. Dans l'immédiat il faut un rattrapage des pertes accumulées et une progression du pouvoir d'achat, un nouveau mode de calcul de l'indice des prix conforme à la réalité de ceux-ci (ex. chauffage, loyer, santé). Aucune pension ne doit être inférieure au SMIC revalorisé.

- des mesures d'intégration pour éviter toutes coupures statutaires et salariales entre anciens et nouveaux recrutés avec effet sur les pensions des retraités (péréquation et assimilation)

Page 23 – III.1 f) ~~Le congrès devrait confirmer les mandats adoptés en matière de retraite dans ces précédents~~

~~601 congrès.~~ La FSU revendique, pour tous les salariés du public et du privé, le droit au départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour 37 annuités et demi, et exige l'abrogation des réformes Balladur et Fillon. Elle se prononce pour le maintien de la répartition et

réaffirme son attachement au code des pensions. Elle demande la réintroduction dans celui-ci de la péréquation et de l'assimilation.

II – III – 1 – c

c) Pour la catégorie A, la FSU exige des mesures indiciaires qui concernent l'ensemble des personnels, nouveaux et anciens recrutés et reconnaissent les qualifications exigées, à savoir des grilles de rémunération ayant comme référence le master (cf. thème 1). Quelles sont les conséquences à tirer de la mise en place du LMD pour la grille de la Fonction publique

Proposition d'amendement de l'Ecole Emancipée : Le niveau de qualification correspond à l'obtention d'un master (en prenant en compte la qualification acquise au moment du recrutement mais aussi celle acquise en fin de formation initiale ou ensuite par la VAE). 8P 16C 6A 2 NPPV

II- III – 1 - e

e) L'indexation du point d'indice sur l'évolution des prix, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat lié à sa dépréciation, la reconstruction des grilles de rémunération doivent être une priorité et une urgence. Au titre de cette reconstruction, la FSU demande une mesure augmentation immédiate de 50 points.

Proposition d'amendement de l'Ecole Emancipée : augmentation immédiate de 70 points. 8P 8C 10A 2NPPV

f) Le congrès devrait confirmer les mandats adoptés en matière de retraite dans ces précédents congrès. Des discussions sur l'emploi des seniors sont annoncées en 2010. La FSU y défendra la reconstruction d'une véritable CPA, la reconnaissance des situations de pénibilité et l'existence de possibilités de départs anticipés en retraite. ~~Quels critères retenir ?~~ L'aménagement des conditions d'emploi et de service des fins de carrières, est un droit qui doit être garanti à chaque fonctionnaire et être fondé, pour y accéder, sur une condition d'âge et de durée de services. La possibilité de terminer la carrière avec des allègements de service ne doit pas avoir pour objectif de justifier le recul de l'âge de départ à la retraite (60 ans). Elle doit être ouverte à tout agent justifiant des conditions requises à l'âge de 55 ans, sans se traduire par des pénalités (dont la décote) sur le taux de liquidation.

II- III – 2 - A

a) Face à la volonté gouvernementale de développer les recrutements par contrat, la FSU réaffirme la nécessité d'un recrutement par concours, garantie d'une égalité entre les candidats, garantie contre les discriminations. ~~Pour ne pas écarter une partie de la population, les concours externes doivent faire appel à des savoirs enseignés à l'école et à l'université. Quels dispositifs peuvent-ils venir en appui d'une politique de réussite de tous au sein du système éducatif pour assurer la « diversité » des recrutements dans la FP ?~~ La politique gouvernementale aggrave les inégalités : pour détourner l'attention, le pouvoir

fait campagne sur la « diversité » et prétend que le recours au contrat faciliterait la promotion des minorités. Il instrumentalise l'objectif d'amélioration de la diversité sociale dans la FP, pour mettre en cause le concours dans le recrutement de la FP, ainsi que le statut, en y substituant le contrat. Or le concours et le statut sont une garantie d'égalité de traitement et une garantie contre les discriminations. Pour ne pas écarter une partie de la population, les concours externes doivent faire appel à des savoirs enseignés à l'école et à l'université auxquelles il faut donner l'ambition et les moyens de poursuivre une démocratisation réelle, à rebours des orientations actuelles qui organisent le tri social. Parallèlement, les aides sociales, la création d'un statut social d'étudiant avec une allocation d'autonomie individualisée pour tous et les pré-recrutements doivent être mis en place et développés afin d'offrir à tous la possibilité de candidater aux concours.

III-2-c : La FSU porte la revendication d'un plan de titularisation ouvert aux pour tous les non-titulaires

621 en poste ou au chômage, prenant en compte les services effectués,

Proposition d'amendement de l'Ecole Emancipée : La FSU porte la revendication d'un plan de titularisation rapide, ouvert aux non-titulaires, **sans condition de nationalité ou de concours. 5P 19C 2A 2NPPV**

Amendements au thème 2 partie III.4

III.4.c : réécriture du paragraphe

Les emplois aidés ne doivent pas servir à couvrir des besoins qui relèvent d'emplois pérennes en substituant à des personnels recrutés sur des emplois publics des personnels aux conditions d'emploi dégradées, marquées par une extrême précarité.

Les personnes recrutées sur emplois aidés doivent recevoir au moins les aides prévues par leurs contrats : avoir accès à une véritable formation à l'emploi, une rémunération décente et une formation offerte par l'Employeur qui débouche sur de réelles perspectives d'insertion professionnelle. Ils doivent pouvoir également bénéficier de formations et avoir accès à la VAE afin de se construire un avenir professionnel, y compris dans la Fonction Publique.

III.4.d : réécriture du paragraphe

La Fonction Publique et l'Etat ne doivent pas être parmi les plus gros pourvoyeurs et vecteurs de précarité. Si ceux-ci doivent contribuer à l'aide à l'insertion ou à la réinsertion de personnes en difficultés, le recrutement d'emplois aidés dans la FP ne peut être un moyen d'insertion parce qu'il n'offre aucune perspective d'amélioration de la situation professionnelle et sociale des personnes concernées.

Amendement thème 2 partie III.5

III.5.d : réécriture du paragraphe

Les politiques et réformes menées associées aux suppressions de postes ainsi que les pressions inhérentes des hiérarchies ont des conséquences néfastes sur la santé des personnels. La bonne volonté et l'intérêt affichés par le gouvernement ne suffisent pas. La FSU réclame une meilleure et réelle prise en compte de la pénibilité croissante des tâches et de la souffrance face aux conditions de travail. De même, alors que les agents des différentes fonctions publiques sont très souvent au contact du public et parfois de populations fragiles (enfants en bas âge, personnes malades...), il

est indispensable que se développe une médecine du travail à la hauteur des enjeux, notamment dans l'Éducation Nationale. Une telle mise en place pourrait permettre une réelle politique de prévention des risques de santé et d'alerter en amont et d'apporter l'aide nécessaire en cas de fragilité d'un agent.

Vote du texte avec amendements intégrés : 24P 2C 1A 2 NPPV

Texte adopté avec 88,9%

Contribution au débat nécessaire sur la politique culturelle

Si la V^e République a créé le ministère de la Culture, celui-ci s'est surtout distingué au fil des septennats, dans la mise en œuvre de politiques marquées plus par le souci du prestige et la volonté de laisser une empreinte pour les Présidents en exercice. Marquée par certaines formes de démagogie, des insuffisances budgétaires criantes, un caractère trop souvent cosmétique permettant de couvrir les insuffisances, il n'en demeure pas moins qu'on ne peut nier certaines réalisations. Il faut en même temps reconnaître que les plus importantes, du point de vue de la démocratisation de son accès en particulier, se sont inscrites dans les luttes issues de la Résistance et de la Libération et qui culminent en 1968. C'est notamment le cas pour la création des Cinémas d'art et d'essai, des Maisons de Jeunes et de la Culture, des Théâtres de Banlieue, de la dotation d'établissements culturels pour les principales métropoles régionales, de la politique dite du 1% culturel dans la construction de bâtiments publics (dont les lycées et collèges), les fonds Régionaux d'Action Culturel. Un effort certains a été mené de valorisation du patrimoine et de son maintien, des nouveaux musées ont été créés, de plus anciens modernisés, des services publics culturels ont été mis en place, en particulier au niveau communal et dans le cadre des politiques de décentralisation.

Cependant tout au long de ces années on est obligé de constater que la politique culturelle a manqué cruellement de moyens (les objectifs proclamés en matière budgétaire n'ont jamais été atteints) et dès l'origine se manifeste une conception marchande de la culture comme en témoigne l'institutionnalisation du « sponsoring » à l'anglo-saxonne pour les expositions, pour la politique de restauration des œuvres et la construction et l'entretien des bâtiments, et l'encouragement au mécénat conduisant à la valorisation de ce qui « paye en retour » au détriment d'une politique culturelle globale prenant en charge et la sauvegarde du patrimoine culturel et l'encouragement à la création. La décentralisation engagée, avec les transferts de charge qu'elle a entraînés, n'est pas sans conséquences, parfois dramatique, certains départements et régions se retrouvant dans l'impossibilité de gérer financièrement ce qui est maintenant à leur charge (exemple les châteaux de la Loire, ou le financement des fouilles archéologiques dans le Périgord) ; du coup certains proposent la vente au privé, d'autres la « dysneylandisation » de l'héritage culturel (Versailles). L'affaire du Louvre à Abu Dhabi, les accords du même Louvre avec les Musées des Etats Unis procèdent de la même veine.

On ne saurait pourtant sous-estimer la gravité nouvelle de ce qui se met en place depuis les années 2000, en soulignant en plus l'aspect particulier que cela prend dans un système politique de pouvoir personnel de plus en plus autocratique. S'inscrivant dans une même logique politique, il s'agit de la remise en cause du droit à l'accès à la culture pour tous, de la même manière que l'on remet en question les droits à la retraite, à la santé, à l'éducation... et de l'attaque contre les services publics comme la mise en concurrence des musées entre eux (contre l'idée de complémentarité qui avait prévalu dans les années 60-80) pour pouvoir privatiser. Dans son programme électoral, et en conformité avec les directives générale de l'UE, Sarkozy prévoyait d'encourager les établissements culturels à collecter des fonds privés pour pouvoir fonctionner. Il est évident que dans ces conditions les établissements prestigieux, porteurs, seront les seuls à s'en sortir. Mais en même temps les dits établissements doivent rivaliser pour se tailler la part la plus importante. En échange ils deviennent des supports publicitaires pour le patronat (ou les milliardaires) puisque de plus en plus d'établissements louent leurs salles pour des soirées privées, des réceptions, des petits déjeuners etc. Le récent mouvement dans les musées a

soulevé le problème de l'application de la RGPP et du non remplacement des départs à la retraite de la moitié des personnels en place. Cela va se traduire soit par la fermeture au public de secteurs entiers des musées, voire des bibliothèques publiques ou des collectivités territoriales, d'une manière plus ou moins constante, soit pour les établissements culturels sponsorisés par le recrutement de vacataires, de précaires sans statuts.

Les théâtres subventionnés voient leurs moyens réduits de manière drastique ce qui conduit à leur fermeture après qu'ils aient réduit leur programmation et la création. Les bâtiments théâtraux deviennent de simples salles de spectacle à louer. Le Cinéma subventionné se trouve dans la même impasse, et le nombre de salle ayant des programmations originales diminue, malgré les efforts de certaines municipalités, au profit des multisalles commerciales.

Mais il y a plus grave. Ce n'est pas par hasard que le Président de la République a vanté l'ouverture (avec la caution du maire de Paris) de la Pinacothèque de Paris, « premier musée qui soit complètement privé » « qui ne demande rien à personne ». Le risque existe que comme dans d'autres secteurs le pouvoir « socialise les coûts et privatise les bénéfices » quand c'est possible. De même des tentatives ont lieu pour considérer que, les collections des musées leur appartenant, ces derniers obtiennent le droit de propriété intellectuelle sur celles-ci comme les majors du cinéma sur les films qu'ils ont produits et les éditeurs sur les livres y compris quand ils sont épuisés et ne sont pas réédités.

La politique culturelle est aussi marquée par les attaques contre la recherche en lettres et dans les sciences humaines, et elle doit aussi être replacée dans le contexte d'une vaste offensive idéologique menée, là aussi, au niveau européen. Ce sont les attaques contre la laïcité et la promotion du retour du religieux dont les discours de Ryad et du Vatican témoignent, étant d'ailleurs entendu que le religieux en France est avant tout catholique. Le projet d'un musée de l'histoire de France (ce qu'avait déjà créé en son temps Louis-Philippe !) et le pseudo-débat sur l'identité nationale, la suppression de l'enseignement de l'histoire en Terminale scientifique et le discours autoritaire sur « le devoir de mémoire » (qui s'oppose au Droit à la mémoire, c'est à dire à recevoir une formation historique scientifique et donc critique qui participe de l'éducation des citoyens) sont partie prenante de cette politique culturelle qui ne repose pas seulement sur la restriction des crédits, même si cette question ne saurait être minoré, mais aussi sur des critères idéologiques. Ainsi le mépris affiché de tout ce qui est la création contemporaine. Il est par ailleurs significatif, que le gouvernement qui chante à tous moments la gloire des nouvelles technologies, ne pense qu'à la répression (ou faire payer) lorsqu'il s'agit du débat complexe sur l'utilisation de celle-ci par la jeunesse comme le montre la loi Hadopi et la multiplication des réglementations sur les droits d'utilisation d'œuvres tombés dans le domaine public ou propriété nationale.

La FSU, comme première fédération de la fonction publique d'Etat, mais aussi par la place qu'y tient le monde de l'Education, doit être plus active sur le front culturel en mobilisant au côté des personnels du ministère des Affaires culturelles, des secteurs relevant des collectivités territoriales, ses organisations et adhérents. Elle se doit d'avoir une réflexion sur la politique culturelle mais aussi des propositions offensives pour la démocratisation de l'accès à la culture.

26P (100%) OC OA 2NPPV : Texte adopté